

Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f)

Synthèse de l'offre

| | |
|------------------------------|--|
| Employeur : | CHOYE MAIRIE - 2 Rue de l'abreuvoir 70700CHOYE |
| Grade : | Adjoint technique territorial |
| Référence : | O070200500030393 |
| Date de dépôt de l'offre : | 12/06/2020 |
| Type d'emploi : | Emploi permanent |
| Temps de travail : | Non Complet |
| Durée : | 17h00 |
| Nombre de postes : | 1 |
| Poste à pourvoir le : | Dès que possible |
| Date limite de candidature : | 11/07/2020 |

Lieu de travail :

| | |
|-------------------|--|
| Lieu de travail : | MAIRIE - 2 Rue de l'abreuvoir 70700 CHOYE |
|-------------------|--|

Détails de l'offre

| | |
|---------------------|--|
| Grade(s) : | Adjoint technique territorial |
| Famille de métier : | Entretien et services généraux |
| Métier(s) : | Agente / Agent des interventions techniques polyvalent-e en milieu rural |

Descriptif de l'emploi :

Dans le cadre d'un service public de proximité et dans une relation d'interface avec les élus, la/le secrétaire de mairie et la population, conduit l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.

Profil demandé :

- Travail seul, parfois au sein d'une équipe réduite
- Déplacements permanents sur les sites d'intervention
- Grande disponibilité, temps partiel (17h/semaine) annualisé
- Horaires éventuellement irréguliers ou décalés avec amplitude variable en fonction des obligations de service
- Activités soumises à une forte saisonnalité, à des pics d'activité liés aux conditions climatiques
- Port de vêtements professionnels adaptés
- Métier exposé à une pénibilité du travail : environnement sonore, port de charges, dangerosité des matériels et engins utilisés,

produits dangereux et polluants, station debout prolongée, horaires irréguliers avec une forte amplitude journalière

- Contacts fréquents avec les élus
- Relations avec l'ensemble des agents de la commune et la/le secrétaire de mairie, le cas échéant avec la direction de l'EPCI
- Contacts directs et permanents avec la population : les associations, les administrés
- Relations avec d'autres administrations (services de l'État, conseil général…) et avec des prestataires externes : fournisseurs, artisans, entreprises, concessionnaires de réseaux

Mission :

SAVOIR-FAIRE

Relations aux élus et aux usagers

Informers les élus d'une contrainte particulière liée à la réalisation d'une intervention

Transmettre les demandes des administrés

Adapter son comportement à la situation et exposer un avis technique

Organisation de son activité

Organiser son travail en fonction des objectifs définis, des priorités et des contraintes de temps particulières

Prendre en compte des consignes écrites ou orales

Repérer son niveau d'intervention et agir avec autonomie, prise d'initiative, réactivité et force de proposition

Rédiger un bon de commande

Vérifier un bon de livraison ou une facture

Application des règles de santé et de sécurité au travail

Signaler les lieux et conditions de son intervention

Prendre connaissance et appliquer des consignes d'HSCT

Vérifier le bon fonctionnement des matériels et des équipements

Utiliser des matériels et des équipements de protection individuelle et collective

Signaler et protéger son intervention par les mesures appropriées

Signaler un accident et alerter les services de secours

Application des règles de sécurité des usagers

Rendre compte des anomalies de fonctionnement et des risques d'accident liés à un équipement, à un bâtiment

Prendre des mesures conservatoires pour protéger les usagers

Signaler un accident avec un usager et alerter les services de secours

Rendre compte et rédiger des rapports d'incident

Entretien de la voirie communale

Repérer et signaler les dégradations de la voirie

Contact et informations complémentaires : Mairie de Choye 1, rue de l'abreuvoir 70700 CHOYE 03.84.32.88.71

Téléphone collectivité : 03 84 32 88 71

Adresse e-mail : mairiechoye@wanadoo.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.